

**OCCITANIE-PYRÉNÉES-  
MÉDITERRANÉE**

la **ligue** de  
**l'enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 13 rue du Lieutenant Paul Delpech  
09000 FOIX

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 13 rue du Lieutenant Paul Delpech

09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 1<sup>er</sup> juin 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

**BILAN**

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019 Net	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	12 500	12 500			Fonds propres (avant affectation)	198 415	188 133
Terrains					Résultat de l'exercice	13 775	10 281
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	<b>212 190</b>	<b>198 415</b>
Autres immobilisations corporelles	2 555	332	2 223	837	<b>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	277 535	294 519
Autres prêts et titres immobilisés				22 500	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	26 219	22 982
Total	<b>15 055</b>	<b>12 832</b>	<b>2 223</b>	<b>23 337</b>	Total	<b>303 754</b>	<b>317 501</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	190 312	1 552	188 760	265 660	Fournisseurs	307 520	388 767
Autres créances	358 257	14 000	344 257	349 010	Dettes fiscales et sociales	17 779	24 218
Trésorerie	297 039		297 039	276 067	Autres dettes	280	1 926
Charges constatées d'avance	9 242		9 242	20 502	Produits constatés d'avance		3 750
Total	<b>854 851</b>	<b>15 552</b>	<b>839 299</b>	<b>911 240</b>	Total	<b>325 579</b>	<b>418 661</b>
<b>Total</b>	<b>869 906</b>	<b>28 384</b>	<b>841 522</b>	<b>934 577</b>	<b>Total</b>	<b>841 522</b>	<b>934 577</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	13 000	19 500
Ventes de marchandises		
Prestations de service	68 204	92 187
Subventions d'exploitation	399 097	401 361
Dons et Mécénat		
Contributions financières	107 831	168 903
Autres produits	1	3
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	274 231	300 651
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	<b>862 364</b>	<b>982 604</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	73 072	124 657
Aides financières	392 698	439 261
Impôts et taxes	1 628	1 826
Salaires	73 209	98 868
Charges sociales	28 019	36 519
Autres charges	213	5
Dotations aux amortissements	332	533
Dotations aux dépréciations et provisions	4 788	744
Reports en fonds dédiés	257 248	269 519
Total	<b>831 206</b>	<b>971 933</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>31 158</b>	<b>10 671</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	403	576
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>403</b>	<b>576</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>403</b>	<b>576</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>31 561</b>	<b>11 247</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion		334
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		<b>334</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion	2 949	1 300
sur opération en capital	837	
Dotations aux dépréciations et provisions	14 000	
Total	<b>17 786</b>	<b>1 300</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-17 786</b>	<b>-966</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>13 775</b>	<b>10 281</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	37 140	53 160
Bénévolat	3 841	15 870
Total	<b>40 981</b>	<b>69 030</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	37 140	53 160
Personnel bénévole	3 841	15 870
Total	<b>40 981</b>	<b>69 030</b>

## ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent de 13 774.83 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

**Objet social et périmètre des activités de l'association** : la fédération a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu un impact sur notre activité en diminuant fortement nos dépenses de fonctionnement.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Droit d'auteur Film	12 500,00			12 500,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 966,05	2 554,80	2 966,05	2 554,80
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>15 466,05</b>	<b>2 554,80</b>	<b>2 966,05</b>	<b>15 054,80</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Ordinateur portable HP	1 002.00	
Ordinateur portable FUJITSU	1 552.80	
Ordinateur portable FUJITSU volé		1 207.20
Ordinateur portable Vacances mise au rebus		1 044.00
Ordinateur portable H. GUEGAN mis au rebus		714.85

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Droit d'auteur Film	33%	12 500,00			12 500,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 128,83	331,73	2 128,83	331,73
Mobilier de bureau	20%				
<b>Total</b>		<b>14 628,83</b>	<b>331,73</b>	<b>2 128,83</b>	<b>12 831,73</b>

#### 2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêt Ligue Enseignement 31	0,00		

#### 3. Stocks

Néant

#### 4. Usagers

Ligue Confédéral	134 550.35
Ligue Enseignement 09	860.53
Ligue Enseignement 11	11 916.59
Ligue Enseignement 12	3 366.00
Ligue Enseignement 30	9 589.41
Ligue Enseignement 31	12 836.33
Ligue Enseignement 32	821.88
Ligue Enseignement 34	400.00
Ligue Enseignement 46	8 533.88
Ligue Enseignement 48	516.94
Ligue Enseignement 65	285.82
Ligue Enseignement 66	3 292.00
Ligue Enseignement 81	1 057.42
Ligue Enseignement 82	733.33
Client douteux	<u>1 552.00</u>
	<b>190 312.48</b>

#### 5. Autres créances

ASP – Activité partielle 12/2020	689.40
Subv. Conseil Régional (Egalité Filles-Garçons 2017/2018)	9 000.00
Subv. Conseil Régional (Egalité Filles-Garçons 2018)	5 000.00
Subv. CARSAT (Décodeurs/séniors solde 2019)	5 900.00
Subv. CARSAT (solde 2020)	2 158.00
Subv. Conseil Régional (Discrimétrage 2020)	47 000.00
Subv. Conseil Régional (Chemin de traverse 2020)	20 000.00
Subv. Conseil Régional (Chemin de traverse 2019)	20 000.00
Subv. Conseil Régional (Chemin de traverse 2018)	20 000.00
Subv. Conseil Régional (Services Civiques 2020)	81 900.00
Subv. Conseil Régional (Services Civiques solde 2019)	25 110.00
Subv. Conseil Régional (Les Après-midi de la ligue 2019)	5 000.00
Subv. Conseil Régional 2020	39 750.00
Subv. Conseil Régional 2019	39 750.00
Subv. Conseil Régional (Projet santé des jeunes 2020)	18 500.00
Subv. Conseil Régional (Projet santé des jeunes 2019)	<u>18 500.00</u>
	<b>358 257.40</b>

#### 6. Trésorerie

La Banque Postale	219 282.72
Livret A LBP	<u>77 756.57</u>
	<b>297 039.29</b>

#### 7. Charges constatées d'avance

Frais divers 2021	69.81
Publi Quercy – brochures colos 2021	5 792.40
FLASHBAY LIMITED (clés USB BAFA)	<u>3 380.00</u>
	<b>9 242.21</b>

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association et de l'apport de l'actif net de la Ligue de Midi-Pyrénées Formation suite à sa dissolution pour 34 730.75 €.

#### 2. Subventions d'investissement

Néant

### 3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Académie Toulouse - Devoirs faits	96 511,25	98 793,00	96 511,25	98 793,00
Conseil Régional - Service Civique	83 700,00	81 900,00	83 700,00	81 900,00
Conseil Régional - Projet Santé Jeune	18 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
DRJSCS - Service Civique	5 537,51			5 537,51
CARSAT - Décodeurs/séniors	14 750,00	5 384,50		20 134,50
ARS - Projet ICAPS	50 520,00	52 670,00	50 520,00	52 670,00
Confédéral - Dynamique mutualisation régionale	25 000,00		25 000,00	
<b>Total</b>	<b>294 518,76</b>	<b>257 247,50</b>	<b>274 231,25</b>	<b>277 535,01</b>

### 4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	22 982,38	3 236,34		26 218,72
<b>Provisions pour charges</b>	<b>22 982,38</b>	<b>3 236,34</b>		<b>26 218,72</b>
Usagers		1 552,00		1 552,00
Subvention		14 000,00		14 000,00
<b>Dépréciations</b>		<b>15 552,00</b>		<b>15 552,00</b>
<b>Total</b>	<b>22 982,38</b>	<b>18 788,34</b>		<b>41 770,72</b>
		Dotations / reprises d'exploitation	4 788,34	
		Dotations / reprises financières		
		Dotations / reprises exceptionnelles	14 000,00	
		<b>Total</b>	<b>18 788,34</b>	

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

### 6. Fournisseurs

Ligue Enseignement 09	14 915.10
Ligue Enseignement 11	13 004.80
Ligue Enseignement 12	8 861.53
Ligue Enseignement 30	20 685.75
Ligue Enseignement 31	54 139.01
Ligue Enseignement 32	13 320.17
Ligue Enseignement 34	14 941.60
Ligue Enseignement 46	14 998.93
Ligue Enseignement 48	13 777.64
Ligue Enseignement 65	15 390.54
Ligue Enseignement 66	24 067.30
Ligue Enseignement 81	40 825.94
Ligue Enseignement 82	11 905.00
Imprimerie	5 792.40
Fournisseurs Divers	1 552.00
Factures non parvenues	39 342.66
	<b>307 520.37</b>

### 7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	8 613.38
Charges sur congés payés	3 569.87
Urssaf	2 580.00
Caisse retraites	743.09
Mutuelle Harmonie	151.17
Prévoyance	296.56
DGFIP	197.00
Unifformation	1 628.00
	<b>17 779.07</b>

### 8. Autres dettes

Note de frais	279.67
---------------	--------

## 9. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Académie Toulouse - Devoirs faits	92 645,00	90 000,00
Conseil Régional - Animation Réseau	39 750,00	39 750,00
Conseil Régional - Les Après-midi de la Ligue		5 000,00
Conseil Régional - Service Civique	81 900,00	83 700,00
Conseil Régional - Discrimétrage	47 000,00	35 000,00
Conseil Régional - Chemin de Traverse	20 000,00	20 000,00
Conseil Régional - Projet santé des jeunes	18 500,00	18 500,00
DRJSCS - Discrimétrage	5 000,00	4 000,00
CARSAT - Décodeurs /sénior	7 195,00	14 750,00
Poste FONJEP	7 107,00	10 660,50
ARS - Projet ICAPS	80 000,00	80 000,00
<b>Total</b>	<b>399 097,00</b>	<b>401 360,50</b>

### 2. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue Confédéral - CPO	20 124,00	20 963,00
Ligue Confédéral - Correspondants académiques	20 000,00	20 000,00
Ligue Confédéral - Décrochage scolaire	15 000,00	15 000,00
Ligue Confédéral - Diffusion vacances	45 206,69	106 439,68
Ligue Confédéral - Formation tuteurs service civique	7 500,00	
Ligues de la région Occitanie - Contributions		6 500,00
<b>Total</b>	<b>107 830,69</b>	<b>168 902,68</b>

### 3. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligues de la région Occitanie - Projets Régionaux	347 492,00	322 714,75
Ligue 66 - Correspondant Académique		10 000,00
Ligues région Occitanie - Défraiement VPT	45 206,68	106 546,11
<b>Total</b>	<b>392 698,68</b>	<b>439 260,86</b>

### 4. Produits exceptionnels

Néant

### 5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs

2 948,66

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	1	1	2	1,57
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2,57</b>

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement en matière de Compte personnel à la formation (CPF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, modifiée par le décret n°2018-1153 du 14 décembre 2018, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 500 € par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

GUEGAN Hervé : 3 160,00 € (144 h x 15 € + 500 € x 2)

RICHARD Sophie : 1 710,10 € (47,34 h x 15 € + 500 € x 2)

### 4. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restants dus ALD Renault Mégane (15.5 mois x 320.20 €)

4 963.10 €

## **5. Engagements hors bilan**

Néant

## **6. Contributions volontaires en nature**

### **Mise à disposition de personnes pour l'Union Régionale :**

#### **Fédération de l'Ariège :**

Salariés : 78 H x 30,00 = 2 340,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 12 H x 23,00 = 276,00 €

#### **Fédération de l'Aude :**

Salariés : 90 H x 30,00 = 2 700,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 6 H x 23,00 = 138,00 €

#### **Fédération de l'Aveyron :**

Salariés : 104 H x 30,00 = 3 120,00 €

Administrateurs (Bénévolat) :

#### **Fédération du Gard :**

Salariés : 95 H x 30,00 = 2 850,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 6 H x 23,00 = 138,00 €

#### **Fédération de la Haute Garonne :**

Salariés : 138 H x 30,00 = 4 140,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 6 H x 23,00 = 138,00 €

#### **Fédération du Gers :**

Salariés : 98 H x 30,00 = 2 940,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 6 H x 23,00 = 138,00 €

#### **Fédération de l'Hérault :**

Salariés : 99 H x 30,00 = 2 970,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 3 H x 23,00 = 69,00 €

#### **Fédération du Lot :**

Salariés : 103 H x 30,00 = 3 090,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 12 H x 23,00 = 276,00 €

#### **Fédération de Lozère :**

Salariés : 74 H x 30,00 = 2 220,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 3 H x 23,00 = 69,00 €

#### **Fédération des Hautes Pyrénées :**

Salariés : 75 H x 30,00 = 2 250,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 15 H x 23,00 = 345,00 €

#### **Fédération des Pyrénées-Orientales :**

Salariés : 134 H x 30,00 = 4 020,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 14 H x 23,00 = 322,00 €

#### **Fédération du Tarn :**

Salariés : 84 H x 30,00 = 2 520,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 3 H x 23,00 = 69,00 €

#### **Fédération du Tarn et Garonne :**

Salariés : 66 H x 30,00 = 1 980,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 81 H x 23,00 = 1 863,00 €

Sous Total Salariés : 37 140 €

Sous Total Administrateurs (Bénévolat) : 3 841 €

TOTAL : 40 981 €